

Nombre de membres du Bureau:

- en exercice: 20

- membres présents : 17 - suffrages exprimés : 12

- pour : 12

DÉLIBÉRATION n° B2020/055

L'an deux mille vingt et le quinze juin à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit au siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents: Bernard PLANO, Henri FORGUES, François DABEZIES, Alain PIASER, Fabienne ROYO, Alain DUCASSE, Laurent LAGES, Michel SICARD, Bruno FOURCADE, Joëlle ABADIE, Jean-Paul COMPAGNET, Catherine CORREGE, Elisabeth DUCUING, Suzanne SIMOÏS, Jean-Pierre CABOS, Roger LACOME, Nathalie SALCUNI

Absents et excusés : Monique MARTIN, Jean-Claude CLARENS, Joël DEVAUD

Objet : demande de subvention études préalables centre aquatique

Mesdames et Messieurs Henri FORGUES, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Alain DUCASSE, Suzanne SIMOIS ne prennent pas part aux débats et à la délibération.

La communauté de communes souhaite s'équiper d'un centre aquatique intercommunal qui devrait se positionner sur la commune de Lannemezan. Son intérêt va bien au-delà du territoire de la CCPL et cet équipement est attendu depuis des années. Les élus ont validé les grands principes de cet équipement dans le cadre des études de programmation. Afin de finaliser l'implantation exacte du projet, il est nécessaire de procéder à des investigations sur le terrain pressenti.

Ce dossier concerne donc la réalisation de :

- une étude de reconnaissance des sols.
- un diagnostic environnemental,
- une étude de mesures acoustique
- une étude des plus hautes eaux (NPHE)

Elles permettront de définir le contexte géotechnique, les hauteurs de structure étanche à mettre en œuvre, d'estimer les sous-pressions et d'ajuster le projet aux caractéristiques environnementales et hydrogéologiques du site. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €	En %
	Etude Géotechnique	5 210	Etat	13 464	80%
	Diagnostic de l'état des lieux des milieux	2 920			
	Etude acoustique	3 200	Autofinancement	3 366	20%
	Etude des plus hautes eaux	5 500			
	TOTAL	16 830	TOTAL	16 830	100%
- 1	*	l Acc	Acculsé de réception en préfecture		

Accuse de reception en prérecture 065-2000/0787-20200624-2020-055B-DE Date de télétransmission : 24/06/2020 Date de réception préfecture : 24/06/2020

LE BUREAU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- De demander à l'Etat une subvention pour les études préalables sur le centre aquatique sur la base du plan de financement suivant :
 - coût total : 16 830 €
 - subvention de l'Etat : 13 464 €
 Autofinancement CCPL : 3 366 €
- D'autoriser Monsieur le Président de la CCPL à déposer ce dossier auprès de l'Etat, et plus globalement tout financement mobilisable sur cette opération,
- De le charger d'en informer les conseillers communautaires.

Pour copie conforme,

Le Président Bernard PLANO

Affichée le 2 4 JUIN 2020



⁻ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

⁻ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès